

**N° 47/11.15**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION 2015-2020**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1 PRÉAMBULE**

Les Systèmes d'Information sont amenés à jouer un rôle croissant au sein de l'Administration communale pour faire face aux enjeux de la Commune. Leur positionnement devient stratégique dans la mesure où les réponses aux défis de la Commune s'appuient de plus en plus sur les Systèmes d'Information (SI).

Le partage d'informations entre les services, la publication d'informations à destination des citoyennes et citoyens, le travail collaboratif avec des partenaires et fournisseurs dans le cadre de projets, l'augmentation de la qualité des prestations de services, la continuité des services au-delà des horaires de travail habituels, l'amélioration du fonctionnement des services par une approche processus, sont autant d'activités qui s'appuient sur les SI.

Le Schéma Directeur des Systèmes d'Information a donc pour objectif de proposer une vision des systèmes d'information à 5 ans et un planning opérationnel qui permette d'atteindre cette vision.

**2 MÉTHODOLOGIE**

Seize entretiens ont été menés afin de recenser, de manière exhaustive, tous les besoins des différents services de l'administration, autant d'un point de vue infrastructure qu'applicatif. Il a également été tenu compte des objectifs stratégiques de la Municipalité, du plan de législature ainsi que des besoins des différentes associations intercommunales, gérées par le Service informatique de la ville.

Toutes ces informations ont permis de définir les axes stratégiques de ces 5 prochaines années et de les décliner en objectifs opérationnels. De là, découle une planification budgétaire, des projets métiers et de l'évolution de l'infrastructure.

**3 SYNTHÈSE**

Afin d'assurer une bonne gouvernance des SI et conformément au souhait émis par le Conseil communal, le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) 2015-2020 définit les objectifs opérationnels permettant de faire évoluer l'informatique communale de manière contrôlée et structurée.

L'infrastructure de base des Systèmes d'Information, qui comprend l'ensemble des solutions informatiques communes, doit donc s'adapter afin de faciliter la mise en œuvre des logiciels métiers et d'en réduire les coûts de fonctionnement.

**3.1 Missions du Service informatique**

Pour relever ces défis, le Service informatique doit tout mettre en œuvre pour satisfaire ses 3 missions principales qui sont :

1. Contribuer pleinement à l'efficacité et à l'efficience du fonctionnement des services communaux et rester le garant de la cohérence et de la sécurité globale des systèmes d'information.
2. Apporter un support quotidien aux services précités et associations liés à la Ville de Morges, en optimisant le traitement de l'information et en simplifiant les processus administratifs.
3. Contribuer à réaliser la stratégie de la Commune par son conseil sur les choix technologiques et organisationnels, qui permettent d'améliorer les prestations fournies aux citoyennes et citoyens, aux entreprises et aux partenaires externes.

### 3.2 Vision du Service informatique

De ces points découle la vision du Service informatique :

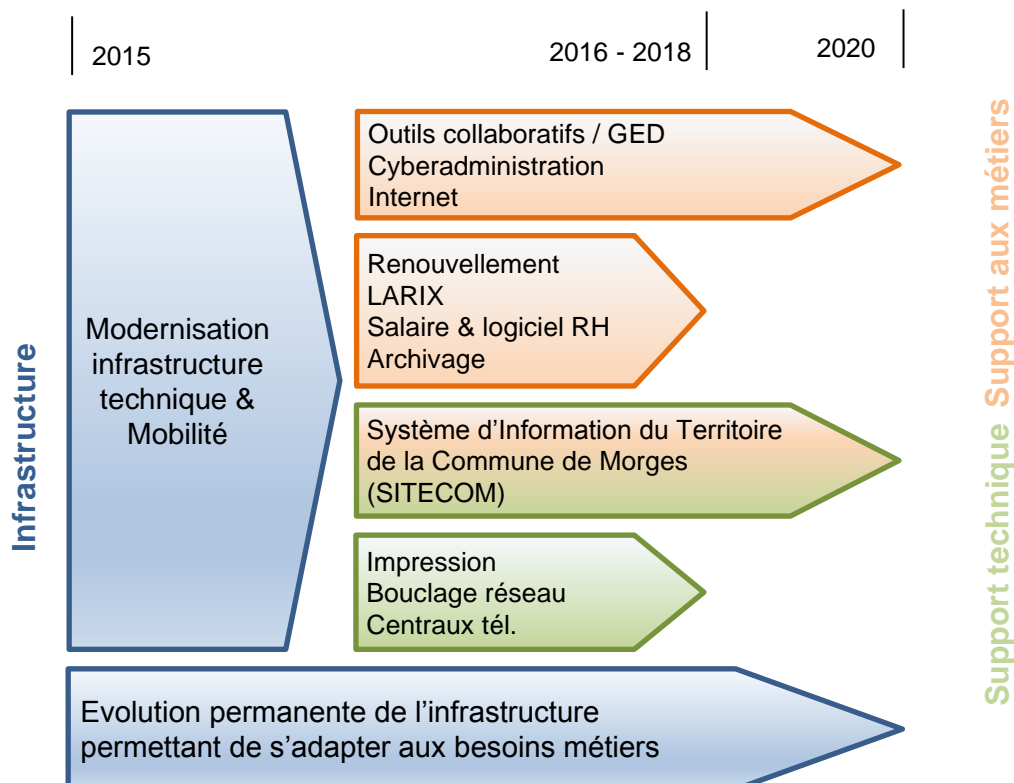
Le Service informatique est un partenaire à part entière de la modernisation de l'Administration communale, dans son fonctionnement interne et ses relations avec les citoyennes, les citoyens et les partenaires extérieurs.

### 3.3 Objectifs opérationnels

Ceci se traduit en 8 objectifs opérationnels répartis dans les 3 catégories suivantes :

Support aux métiers	Support technique	Infrastructure
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faciliter les interactions avec les citoyennes, les citoyens et les entreprises</li> <li>➤ Renforcer la collaboration interservices</li> <li>➤ Rationaliser le paysage applicatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer le service aux utilisatrices et utilisateurs</li> <li>➤ Renforcer la sécurité des SI</li> <li>➤ Amélioration continue de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Optimiser l'infrastructure systèmes</li> <li>➤ Faciliter la mobilité des applications et des personnes</li> </ul>

Qui eux-mêmes sont déclinés en projets, dont les principaux sont schématisés ci-dessous :

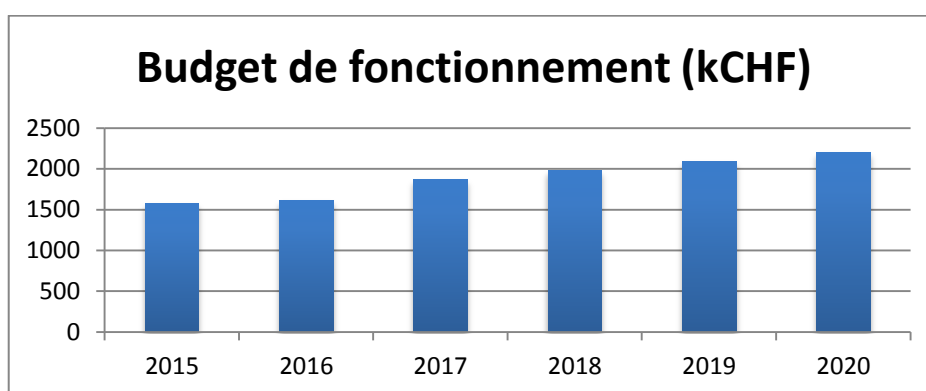


## 4 FINANCEMENT

### 4.1 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est basé sur les hypothèses suivantes :

- le recrutement d'un chef de projet pour contribuer au pilotage des projets métiers : remplacement de LARIX, plateforme de collaboration / GED / archivage, remplacement du logiciel salaire NOVA et d'un système de gestion des ressources humaines (SIRH) ;
- assistance et accompagnement externes en 2016 pour la structuration du support et l'élaboration de la politique de sécurité informatique ;
- installation d'un logiciel de reporting en 2017 et 2018 ;
- connexion de la téléphonie avec certaines applications en 2018 et 2019 ;
- budget d'acquisition de logiciels et de matériel basé sur le nombre de collaborateurs employés par la Ville de Morges.

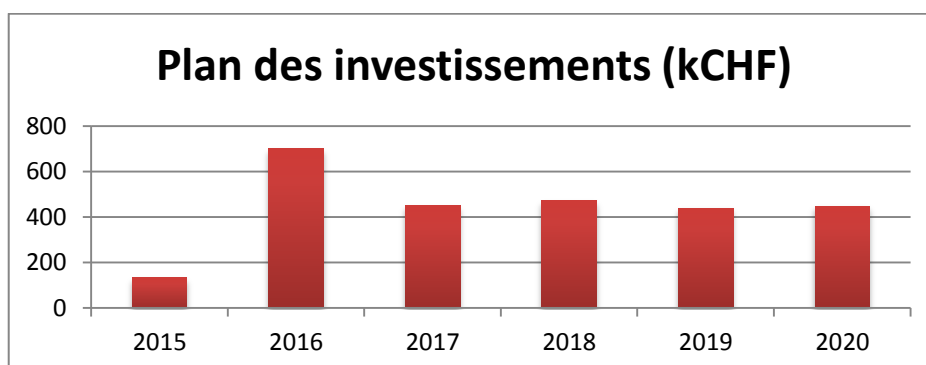


### 4.2 Plan des investissements

Le plan des investissements est basé sur les hypothèses suivantes :

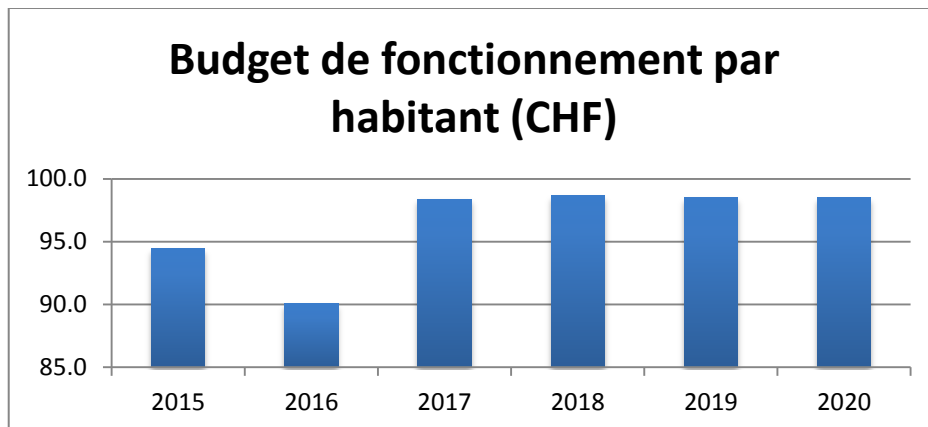
- le montant affecté au renouvellement des équipements est basé sur une étude d'évolution de l'infrastructure ;
- la connexion Wifi des collèges répond à une demande du Canton.

La répartition des investissements prévus est de 35% pour l'infrastructure et de 65% pour les SI métiers, ce qui est tout-à-fait équilibré au vu des projets à venir.



### 4.3 Maîtrise du budget de fonctionnement

La volonté est le maintien d'un montant annuel moyen constant d'environ CHF 98.00 par habitant, dès 2017, en tenant compte des hypothèses des paragraphes précédents.



Cette communication n'est qu'une synthèse du schéma directeur. Les personnes intéressées peuvent télécharger le document complet depuis : <http://extranet.morges.ch/informations/communales/communications-diverses>.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2015.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

**Communication présentée au Conseil communal en séance du 11 novembre 2015.**